

**Pôle Animation, jeunesse, sports  
et vie associative**  
Service Animation, jeunesse,  
éducation populaire, vie étudiante  
N/Réf. à rappeler : MCD

**METZ, le 1<sup>er</sup> juillet 2010**

# **23**

## **R A P P O R T**

### **OBJET : ANIMATION ESTIVALE 2010 – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES.**

Dans le cadre de l'animation estivale 2010, le Conseil Municipal du 27 mai dernier a décidé d'attribuer un financement de **198 836 €** réparti entre les activités sportives pour un montant de 143 110 € et les activités culturelles pour un montant de 55 726 €.

D'autres projets viennent compléter le programme d'animation avec notamment des activités nouvelles telles le hockey sur glace, le cirque ou encore une création artistique sur le thème du cycle de l'eau, pour lesquels un complément de financement de 38 500 € est sollicité.

Ainsi, le budget global de l'opération s'élève à **237 336 €** répartis entre les activités sportives pour 169 200 € et les activités culturelles pour 68 136 €.

L'édition 2010 a enrichi sa programmation en proposant une gamme étendue d'activités, soit 111 ateliers différents et des semaines découverte sur cinq thématiques (Multisports, Culture, Energies Urbaines, Activités nautiques et de plein air, Sciences et nature) permettant de s'initier à plusieurs activités sur un même site. Des temps forts sont proposés cette année (fête des Energies Urbaines le 31 juillet, soirée publique d'observation du ciel le 13 août en soirée...) pour partager également des moments en famille.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## MOTION

**OBJET : ANIMATION ESTIVALE 2010 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES.**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE :

1) D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles participant à l'animation estivale 2010 :

**Activités sportives** : **26 090 €**

- Association Metz Lorraine Japon	380 €
- Cometz – Baseball et Soft Ball Club de Metz	1 450 €
- Union Lorraine de Plantières	3 050 €
- Boxing Club de Metz	500 €
- Moselle Moto Club	2 700 €
- Hockey Club de Metz	6 500 €
- Sport de Glace de Metz	11 310 €
- Club d'Echecs Fischer	200 €

**Activités culturelles** : **12 410 €**

- Société d'Astronomie de Metz M 57	1 200 €
- Alliance 100	1 500 €
- La Lucarne	2 100 €
- MJC Quatre Bornes	1 100 €
- Cantus Firmus	4 010 €
- Association Bouche à Oreille	2 500 €

2) DE VERSER 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation, au vu des justificatifs (état nominatif des présences) ;

3) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées ;

4) D'AUTORISER la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, de la participation de 1,50 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'animation estivale ;

La dépense totale s'élève à **38 500 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

POUR LE MAIRE,  
L'Adjoint délégué :

Thomas SCUDERI